

Climat scolaire

Agir avec un cadre explicite et explicité

Parmi les sept facteurs déterminants du climat scolaire, la référence à un cadre et à des règles explicites constituent un facteur protecteur puissant.

S'informer

Quel est le lien entre climat scolaire et règlement intérieur ?

Le climat scolaire est lié à la clarté des règles et au sentiment de justice scolaire (Soule, 2003). Statistiquement, l'un des facteurs les plus explicatifs de l'augmentation de la victimation est l'injustice dans l'application des règles. Le partage par les adultes d'une même conception des règles de vie est essentiel.

Les punitions concernent essentiellement les garçons ainsi valorisés comme « forts » et « dominants ». Etre puni devient ainsi un motif de valorisation dans le groupe de pairs. (Ayrat, 2007)

La référence à un cadre explicite

Les règles deviennent fondamentales et valorisées : on ne respecte pas les règles pour ne pas être puni mais parce qu'on en comprend l'utilité sociale.

- Environ 75% des élèves peuvent adhérer à la règle et au cadre, moyennant une explicitation via des mises en situation et du dialogue (dilemmes moraux...).
 - Environ 15% des élèves répondent à une intervention concertée, souvent pluri-professionnelle.
 - Environ 5% des élèves relèvent de prises en charge spécifiques et nettement différenciées
- (E. Royer, 2011)

Sentiment de justice et justice scolaire

► **Renforcement négatif** : Une application disproportionnée de la punition aboutit à un renforcement des comportements négatifs.

► **Renforcement positif** : La réponse éducative fait appel à la réparation dans un appel à la responsabilité des actes commis, à la valorisation des progrès en termes de comportements. Développer une communauté juste s'appuie sur une communauté scolaire dans laquelle élèves et adultes sont garants des règles de vie et des processus les régissant.

En quoi le règlement intérieur constitue le premier élément d'apprentissage de la citoyenneté et de la référence au droit ?

La citoyenneté n'est pas seulement un problème de connaissances déclaratives mais repose aussi sur la construction de compétences sociales. L'éducation civique a eu tendance à se focaliser sur les connaissances plus que sur les compétences nécessaires au développement de la citoyenneté et du vivre ensemble. Pourtant, des études révèlent qu'un apprentissage des compétences sociales entraîne sur une période de 3 à 5 ans une diminution de la violence et une augmentation des résultats scolaires. Le règlement intérieur construit avec les élèves, réinterrogé avec eux à l'occasion de l'examen de situations concrètes, constitue une référence explicite. Dans les établissements du second degré le Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL) est obligatoirement consulté.

Agir

Les principes et facteurs favorisants

- Tous les adultes de l'école devraient **travailler ensemble** sur ces notions pour se les approprier et en faire des références communes : pour s'assurer du respect de l'état de droit, des valeurs républicaines.
- Tous les adultes de l'école sont les **garants de ce cadre protecteur** pour tous : pour respecter et faire respecter les règles.
- Chaque enfant doit se **sentir protégé** par le cadre et par le groupe : pour prévenir les phénomènes de harcèlement, pour devenir « sujet » et avoir sa place, pour prévenir tout acte violent sur autrui.
- Les parents connaissent ce **cadre explicité** par l'équipe éducative : pour favoriser la confiance, pour lever les peurs et donc assurer le bien-être ou le mieux-être de tous.

Ces principes peuvent se décliner de la manière suivante, dans ces actions et pratiques favorables à l'engagement, la coopération et la motivation, dans l'établissement, dans la classe et avec l'élève.

Dans l'établissement

- Faire une place au cadre de l'école ou au règlement de l'établissement et aux conditions favorisant un « bon » climat scolaire
- Présenter le cadre scolaire aux parents lors des réunions de rentrée
- Mettre en place une régulation régulière en équipe sur toute l'année scolaire
- Impulser (par le directeur) la réflexion collective et donner une ligne précise à atteindre
- Se mettre d'accord en début d'année est nécessaire et indispensable mais non suffisant : prévoir un temps de régulation, afin de réinterroger ce cadre, est un facteur de cohésion
- Ne pas remettre en cause les décisions prises en collectif et actées, même si un membre de la communauté éducative ne s'y retrouve pas
- Proposer des réunions partenariales autour du règlement intérieur. Travailler avec la mairie, le conseil régional, le conseil général pour intégrer les agents de service, le personnel qui encadre la cantine, les associations
- S'appuyer sur le conseil d'école pour associer la municipalité et lui permettre d'explicitier son rôle (ATSEM, agents de service, centres de loisirs sur le temps périscolaire, accompagnement et surveillance de la restauration...) dans la contribution à la constitution du cadre protecteur, pour associer les parents élus qui participent à la constitution du cadre (débats sur le règlement intérieur, débats sur les projets d'école)
- S'appuyer sur le conseil d'administration pour associer les collectivités territoriales et leur permettre d'explicitier leur rôle (ATOSS, agents de service, centres de loisirs sur le temps périscolaire...accompagnement et surveillance de la restauration...) dans la contribution à la constitution du cadre protecteur, pour associer les parents élus qui participent à la constitution du cadre (débats sur RI, débats sur les projets d'établissement)
- Afficher la déclaration universelle des droits de l'homme et des droits de l'enfant dans les écoles et proposer des actions autour de cette thématique

- [Suggestion] : a posteriori, partir d'événements perturbant les conditions de vie habituelles de l'école pour les interroger en collectif, saisir le point de vue de chacun, y compris des élèves et se mettre d'accord sur son traitement au regard du cadre.

Dans la classe

- Définir des temps institutionnalisés (heures de vie de classe, conseils de classe, « Quoi de neuf ? »...)
- Mettre en place des démarches coopératives (coopérative de classe, projets de classe, délégués élèves, conseil de vie collégienne, conseil de vie lycéenne...)
- Mettre en lien les programmes et les compétences (liens à faire par exemple en histoire géographie, éducation civique et la "République de la classe")

Avec l'élève

- Instaurer des pratiques quotidiennes (régulation entre élèves par l'usage de messages clairs afin que l'élève puisse exprimer son ressenti et que des conflits ne s'installent pas)
- Faire participer à certaines instances de l'école (délégués de classe, bureau coopérative élèves, maison des lycéens, conseil de vie collégienne ou lycéenne...)
- Respecter les rituels. Toujours entrer en classe dans le calme, permet de distinguer le temps et l'espace de la classe (consacrés aux apprentissages, féconds, écoute attentive, parole réglée, comportements adaptés...), des autres temps et des autres espaces. L'élève est protégé tant qu'il est élève et qu'il doit travailler dans un climat de travail.

S'inspirer

- Circulaire n° 2013-100 du 13-8-2013 - [Prévention et lutte contre le harcèlement à l'École](#)
- *Projet PRODAS Montpellier*
 - *Rapport d'évaluation de la formation Prodas*
- *Ambassadeurs UNESCO/ UNICEF*
 - *Blog Unicef éducation (droits de l'enfant)*
 - *Unicef : dossier pédagogique/primaire/droits de l'enfant (Kirikou)*
 - *Unicef : dossier pédagogique pour l'école primaire sur les droits de l'enfant*
 - *Unesco : programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme*
 - *LE GAL, Jean. Les droits de l'enfant à l'école, pour une éducation à la citoyenneté. De Boeck, Belin, 2002.*

Extrait du site national **Climat Scolaire**, hébergé par Canopé
<https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html>